

Extrait du procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'administration

Tenue le 25 septembre 2026

Approbation de la rémunération des administrateurs et administratrices élues

RÉSOLUTION 2627-CA-054

CONSIDÉRANT que la Politique de rémunération des administratrices et des administrateurs du Conseil d'administration, actuellement en vigueur, a été adoptée par le Conseil d'administration le 25 septembre 2025 (résolution 2526-CA-052) et approuvée par les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale le 11 novembre 2025 (résolution 2526-AGA-02) (à noter qu'en 2025 comme en 2024, seul le montant des jetons est approuvé et non l'ensemble de la politique);

CONSIDÉRANT que la rémunération fixée tient compte notamment d'un balisage rigoureux des pratiques de rémunération d'ordres professionnels comparables, de la charge importante qu'assument les administratrices et les administrateurs, du nombre d'heures de travail exigées avant, pendant et après une réunion, de la complexité et de la diversité des dossiers traités, de la responsabilité et de l'imputabilité des administratrices et des administrateurs, ainsi que de l'assiduité et de la grande disponibilité exigées pour assumer ce mandat;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un jeton de temps de déplacement d'une distance de plus de 200 kilomètres pour favoriser la participation des membres n'habitant pas dans la grande région montréalaise;

CONSIDÉRANT qu'un montant estimé de 5 000 \$ est inclus dans le budget pro forma 2027-2028;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Assemblée générale annuelle doivent approuver la rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines lors de la réunion du 11 septembre 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit, des finances, des technologies de l'information et de la gestion des risques lors de la réunion du 9 septembre 2026;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- > **DE FIXER la rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus pour l'exercice 2027-2028, comme suit :**

Pour les réunions, selon la durée réelle	Moins d'une heure (incl. les résolutions par courriel)	1 à 3,5 heures	3,5 heures et plus
Jeton	116 \$	200 \$	394 \$

Pour le temps de déplacement, selon la distance parcourue	Plus de 200 km à moins de 300 km	Plus de 300 km à moins de 500 km	500 km et plus
Jeton	116 \$	200 \$	394 \$

Formation et délégation à une mission, selon la durée réelle	Moins d'une heure	1 à 3,5 heures	3,5 heures et plus
Jeton	105 \$	168 \$	331 \$

- > **DE RECOMMANDER** aux membres de l'Ordre, lors de l'Assemblée générale annuelle, d'approuver la rémunération des administratrices élues et des administrateurs élus pour l'exercice 2027-2028, avec une entrée en vigueur au 1er avril 2027, telle que détaillée dans la présente résolution et conformément à l'article 104 du Code des professions.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Fait à Montréal, ce 28^e jour du mois de septembre 2026



France Pedneault, avocate, Adm.A., M.A.P., ASC
 Directrice générale de l'Ordre et Secrétaire du Conseil d'administration
 Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec